

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 474 290**

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 81 00863**

(54) Armoire haute de coin.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 47 B 77/02, 73/00.

(22) Date de dépôt..... 19 janvier 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 24 janvier 1980, n° G 80 01 768.1.

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 31 du 31-7-1981.

(71) Déposant : Société dite : ALNO-MOBELWERKE GMBH & CO., KG, société de droit allemand,  
résidant en RFA.

(72) Invention de : Werner Hauck.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Madeuf, conseils en brevets,  
3, av. Bugeaud, 75116 Paris.

La présente invention se rapporte à une armoire haute comportant des étagères amovibles et réalisée sous forme d'armoire de coin pour installations de cuisine.

On connaît déjà des armoires de coin de ce type dans lesquelles aussi bien les étagères amovibles que le fond présentent un revêtement en matière synthétique. Lorsqu'on veut utiliser une armoire haute ainsi réalisée en tant qu'armoire à provision, il est extrêmement difficile de l'équiper d'un plancher amovible monté sur des roulettes pour y entreposer des paniers ou casiers à bouteilles.

La présente invention a pour objet de réaliser une armoire de coin permettant l'introduction de paniers ou casiers à bouteilles sans détériorer le plancher de support.

Ce problème est résolu conformément à l'invention en ce que le fond de l'armoire est recouvert d'une tôle striée en acier spécial allié. Il est ainsi possible de faciliter l'introduction dans l'armoire de paniers ou de casiers en tôle grâce au meilleur glissement du fond du panier ou casier sur la tôle en acier allié tout en évitant de rayer cette dernière.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la tôle en acier allié présente des rebords le long des parois de l'armoire. De ce fait les parois de l'armoire ne sont pas mouillées lorsque du liquide est renversé par inadvertance.

Le fond de l'armoire revêtu d'une tôle en acier allié peut en outre servir de marchepied pour atteindre les étagères supérieures. Afin de faciliter l'accès, les étagères amovibles présentent une découpe concave.

Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Une forme de réalisation de l'objet de l'invention est représentée, à titre d'exemple non limitatif, aux dessins annexés.

La fig. 1 est une vue de face d'une armoire de coin suivant l'invention.

La fig. 2 est une coupe transversale, vue depuis le haut, d'une armoire de coin suivant l'invention.

La référence 1 désigne les parois latérales et arrière de l'armoire de coin dont la face avant peut être fermée par une porte 2. Des étagères amovibles 3 qui, conformément à l'invention, présentent des découpes angulaires concaves dans leur côté en regard de la porte 2 sont disposées à l'intérieur de l'armoire.

Suivant la présente invention, le fond de l'armoire est revêtu d'une tôle striée 5 en acier allié qui présente un rebord 6 sur ses côtés en regard des parois latérales et arrière.

Comme cela ressort de la fig. 2, le fond de l'armoire recouvert de la tôle en acier peut être utilisé en tant que marchepied afin de permettre l'accès aux étagères supérieures.

REVENDICATIONS

1 - Armoire haute comportant des étagères amovibles et réalisée sous forme d'armoire de coin pour installations de cuisine, caractérisée en ce que le fond de l'armoire est recouvert d'une tôle striée (5) en acier spécial allié.

2 - Armoire de coin suivant la revendication 1, caractérisée en ce que la tôle en acier allié (5) présente des rebords (6) le long des parois (1) de l'armoire.

10 3 - Armoire de coin suivant l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que les étagères amovibles (3) présentent une découpe concave (4).

FIG.1

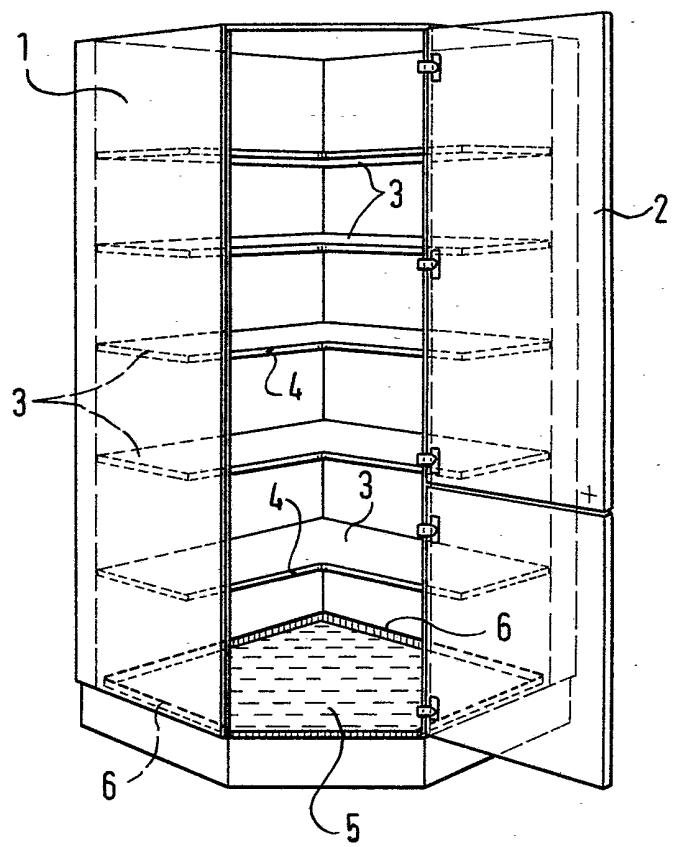


FIG.2

